

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie, GERMAIN Héloïse et BRIQUET Marie Philomène

Absent excusé : LUCAND Serge

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : GERMAIN Héloïse

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2017

Ordre du jour :

- 1) Budget 2017 : budget principal et budget assainissement
- 2) Vote des taux d'imposition
- 3) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Etude de Revitalisation du Centre Bourg
- 4) Dénomination de la voie entre la Place Saint Jean d'en Haut et la Route de Châtel
- 5) Divers

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2017 : pas d'observation. Approuvé à l'unanimité.

1 - Budget 2017 : budget principal et budget assainissement
--

Les propositions de budget étudiées en bureau municipal sont présentées par Sylvie Gerbe.

1°) Budget principal :

➤ **Section de fonctionnement**

En dépenses :

- le chapitre des charges à caractère général est de 247 300 (pour 242 700 en 2016)
- les charges de personnel sont estimées à 467 240 € pour (447 400 € en 2016)
- les charges de gestion courante sont de 123 600 (pour 124 287 en 2016)
- La charge de remboursement des intérêts des emprunts est de 47 160 (pour 43 930 en 2016)
- Estimation pour le Fonds de Péréquation : 35 000 (comme en 2016)
- La capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement est de 114 463

En recettes :

- Le produit des taxes suite à vote des taux : 403 869 € (+ 7 521 € par rapport au produit assuré sans modification des taux)
 - Estimation de la dotation forfaitaire d'Etat (d'après l'étude financière STRATORIAL faite par la communauté de communes) : 65 900 €
 - Produit de la taxe sur les terrains devenus constructibles : 80 000 € (estimation faite d'après les permis de construire et déclarations d'intention d'aliéner)
 - Personnel communal : remboursement au titre des contrats aidés par l'Etat : estimation 44 000 €
- **Section d'investissement**
- Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 167 305 € (pour 143 990 en 2016)
 - En recettes diverses : le fonds de compensation de la TVA pour 148 600 € et la taxe d'aménagement estimée à 20 000 €

- Les dépenses d'investissement 2017 s'élèvent à 567 140 €. Les principaux projets sont :
 - ✓ Voiries et réseaux :
 - Programme de voirie 2016, travaux engagés début 2017, pour le chemin de la Boule, chemin de la Garde et chemin des Vivaies. Dépenses 2017 : 146 100 €. Subventionné par le conseil départemental (24 500 €)
 - Enfouissement des réseaux secs et travaux d'éclairage public dans le secteur de Fontblanche : 38 000 € (subventionnés par le SIEG)
 - Aménagement secteur de la Basse-Garde (totalité de la tranche ferme en 2017). Dépenses 2017 : 107 700 €. Dans le cadre d'un programme de partenariat urbain, participation de l'AFUL de la Basse-Garde (44 200 en 2106 et 29 800 en 2017)
 - Diverses extensions ou réfections de réseaux pour environ 80 000 €
 - ✓ Etude de revitalisation du centre bourg : 50 000 € subventionnée à hauteur de 36 000 €
 - ✓ Travaux de mise en sécurité et accessibilité dans divers bâtiments et création places de stationnement pour handicapés (39 000 €) et aménagement piétonnier : 20 000 €. Dossiers demandes subventions en cours
 - ✓ Equipement espace culturel (mobilier, extincteurs, etc ...) : 11 200 €
 - ✓ Remplacement véhicule des services techniques : 12 500 €
 - ✓ Programme de plantations. Coût : 5 000 €. Subvention : 3 000 €
 - ✓ Pour information, les frais relatifs à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune sont pris à charge par Riom Limagne et Volcans depuis le 1^{er} janvier 2017
- L'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget est de 215 000 €.

➤ **Vote du budget principal :**

Délibération n° 2017-16a

Après avoir pris en compte les résultats et affectations de l'année 2016, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice 2017	1 225 556.66	
Recettes de l'exercice 2017		1 136 817.00
Report Excédent de fonctionnement 2016		88 739.66
Total de la section	1 225 556.66	1 225 556.66

Investissement	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice 2017	734 995.00	
Recettes de l'exercice 2017		916 483.97
Report des restes à réaliser 2016	322 870.00	344 396.00
Report déficit investissement 2016	203 014.97	
Total de la section	1 260 879.97	1 260 879.97

2°) Budget annexe du service assainissement :

➤ **Section de fonctionnement :**

En dépenses : contrôles raccordement (2 000 €), redevance eaux pluviales (2 000 €) et remboursement intérêts pour l'emprunt contracté en 2016.

En recettes : surtaxe d'assainissement (23 000 €) et participation pour raccordement au réseau (7 000 €)

➤ **Section d'investissement**

Les principales dépenses sont la création d'un réseau d'assainissement rue de Gaudy (21 000 €) et les travaux d'assainissement pour l'aménagement du secteur Basse-Garde (17 000 €)

Vote :

Après avoir pris en compte les résultats et affectations de l'année 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice 2017	34 720.26	
Recettes de l'exercice 2017		34 720.26
Report Excédent de fonctionnement 2016		0
Total de la section	34 720.26	34 720.26

Investissement	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice 2017	35 470.26	
Recettes de l'exercice 2017		74 909.35
Report des restes à réaliser 2016	17 750.00	5 100.00
Report déficit investissement 2016	26 789.09	
Total de la section	80 009.35	80 009.35

2 - Vote des taux d'imposition

Délibération n° 2017-16b

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 reçu de l'administration.

En appliquant les taux de 2016, le produit assuré est de 396 348 €.

Considérant que les taux appliqués par la commune se situent en-dessous de ceux des communes de même strate, la commune dispose donc d'une marge de manœuvre,

compte-tenu de l'évolution à la hausse des charges de fonctionnement même si elles restent maîtrisées,

Les dotations de fonctionnement de l'Etat étant encore prévues à la baisse pour 2017,

Après avoir pris en compte les augmentations appliquées les années précédentes,

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et le maintien du foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Lavest Hervé et Michel Nathalie), approuve les propositions ci-dessus.

Les taux d'imposition pour 2017 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	10,64
Foncier bâti	11,89
Foncier non bâti	78,21

Le produit fiscal attendu est donc porté à 403 869 €.

3 - Revitalisation du Centre Bourg : approbation étude et demandes de subventions

Délibération n° 2017-17

Exposé de Monsieur le Maire :

Depuis février 2016, le conseil municipal a décidé d'engager une réflexion d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg.

Les modalités d'accompagnement des partenaires ont été mises en place pour établir ce schéma directeur. Il s'agit du Conseil départemental, le CAUE, l'ADHUME, l'EPF-Smaf, le Grand Clermont et la communauté de Communes (Riom Limagne et Volcans).

Les services Aménagement et Habitat de la communauté ont été missionnés pour accompagner la commune d'Enval dans la définition de ses objectifs et la rédaction d'un cahier des charges.

Contenu de l'étude :

Suite aux différents échanges, il en résulte les points suivants à intégrer dans le cahier des charges de l'étude :

- ✓ L'étude comprendra un diagnostic de l'existant.
- ✓ Des actions prioritaires seront identifiées sur lesquelles une action publique est nécessaire.

- ✓ Un projet urbain pour le centre bourg sera élaboré prenant en compte les grandes orientations pour le développement du centre bourg.
- ✓ Une stratégie sera proposée sous la forme de plan guide avec des fiches actions.
- ✓ Le bureau d'études devra proposer une association innovante afin de co-construire le projet de centre bourg avec la population qui sera associée à toutes les phases de l'étude.

Le projet de cahier des charges va être soumis prochainement à la commune pour validation.

Coût prévisionnel de l'étude : 41 667 € HT = 50 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

La commune peut prétendre à des subventions du Département et de la Région dans le cadre du Contrat Ruralité.

La communauté Riom Limagne et Volcans a décidé de soutenir les initiatives de redynamisation engagées par plusieurs communes du territoire en participant financièrement aux frais d'étude (50 % restant à charge des communes).

Collectivités	Montant	Taux
Département	20 000 €	48 %
Contrat de ruralité PETR Grand Clermont	10 416 €	25 %
Riom Limagne et Volcans	5 625 €	13,5 %
Autofinancement Enval	5 625 €	13,5 %

Calendrier de réalisation : Démarrage de l'étude mi-2017 et fin début 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer l'étude de revitalisation du centre bourg et demande à Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation d'un bureau d'études
- Décide de demander toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour financer ce projet.

4 - Dénomination de voies

Délibération n° 2017-18

Exposé de Monsieur le Maire :

1°) Sur la partie haute du village, la rue de la République se termine au niveau de la Place Saint Jean d'en Haut, il propose de prolonger le nom de cette rue depuis la Place Saint-Jean d'en Haut jusqu'à l'intersection avec la route de Châtel-Guyon (RD 15) car actuellement cette partie de voie dénommée Place Saint Jean d'en Haut porte à confusion.

2°) La route départementale 227 qui relie Mozac à Saint-Hippolyte ne porte pas de nom de voie. Des habitations ont une entrée sur cette route et les personnes rencontrent des difficultés pour être localisées. Il propose de la nommer Route de Saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les 2 propositions.

5 - Divers

1°) Renouvellement ligne de trésorerie

Délibération n° 2017-19

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie de 150 000 € ouverte pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Agricole Centre France se termine le 5 juin 2017.

Il propose de reconduire cette ligne de trésorerie.

Les conditions actuelles faites par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant 150 000 €

Durée : 12 mois

Taux : 0,87 % marge de 1,20 % comprise

Commission d'engagement : 0,20 % (soit 300 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2°) Indemnités de fonction des élus

Délibération n° 2017-20

Les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux sont basées sur les rémunérations de la Fonction Publique, avec pour référence l'indice brut terminal 1015.

Depuis le 1^{er} février 2017, l'indice brut (IB) terminal est 1022.

Il convient de réviser la délibération prise par le conseil municipal le 14 avril 2014 qui mentionnait l'indice brut 1015.

Il propose de maintenir l'enveloppe indemnitaire maximum et la répartition entre élus décidées en 2014, soit :

Pour une commune comportant 15 conseillers et 4 adjoints maximum, l'enveloppe maximum est : 1 indemnité de maire (43 % de l'IB 1022) + 4 indemnités d'adjoints (16,5 % de l'IB 1022), soit un total de 109 % de l'indice brut.

La répartition décidée entre élus en 2014 est la suivante :

MELIS Christian, Maire	34 %	VENTAX Catherine, 3 ^{ème} Adjointe	15 %
GERBE Sylvie, 1 ^{ère} Adjointe	15 %	LE COSQUER Bernard, 4 ^{ème} adjoint	15 %
GOUMY Pascal, 2 ^{ème} Adjoint	15 %	CHRETIEN Jean-Pierre, conseiller délégué	15 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

3°) Groupement achat électricité

Délibération n° 2017-21

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

La convention a une durée de 6 ans.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- autorise l'adhésion de la commune d'Enval au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA ;
- autorise le Maire à signer la convention de groupement ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Enval, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

4°) Mission ingénierie proposée par le Conseil Départemental

Le conseil départemental a créé une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux du département. Suite à la disparition de l'assistance de l'Etat (ATESAT), cette agence a pour objet de proposer une assistance technique et

un rôle d'appui. Une proposition d'adhésion est faite avec une offre de base et une offre complémentaire des services et des tarifs différenciés.

Monsieur le Maire propose de demander plus d'informations avant de prendre une décision.

5°) Riom Limagne et Volcans – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération n° 2017-22

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui prévoit qu'il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la taxe professionnelle unique et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges,

VU la délibération n°02 du 14 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a déterminé les modalités de constitution de la CLECT,

CONSIDERANT que la CLECT est chargée de procéder, selon des modalités fixées par le Code Général des Impôts, à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et qu'elle doit intervenir lors de tout transfert de charges,

CONSIDERANT que la CLECT a été créée par le conseil communautaire qui a arrêté sa composition ainsi qu'il suit :

- 2 représentants pour la commune de Riom,
- 1 représentant pour chacune des 30 autres communes.

Madame GERBE Sylvie est candidate pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Madame GERBE Sylvie.

6°) Informations diverses

- **SIARR, informations données par Roland Grandjean.** Problème de fonctionnement de la station d'épuration dû au surdimensionnement et en cas de pluies, arrivées d'eaux claires importantes. Etudes en cours pour remédier à la situation.
- **SIAD (syndicat d'aide à domicile)** : le bureau a été reconduit. Marie Briquet fait partie du bureau
- **Ecole – Services périscolaires** : informations données par Cathy Ventax.
 - Le compte-rendu du conseil d'école a été transmis à tous les conseillers
 - Rencontre avec l'association des Parents d'Elèves : inquiétude quant à l'augmentation des effectifs
 - Centre de loisirs : 3 sorties prévues pendant les vacances de printemps. Ouverture du centre une semaine en juillet. Une convention est en cours de négociation avec la ville de Châtel-Guyon pour l'accueil des enfants d'Enval pendant l'été comme en 2016
 - Personnel communal : un agent est recruté depuis fin mars en remplacement d'un agent en fin de contrat en février. Remplacement à prévoir pour un agent en congé pour maladie
 - Pour remercier les jeunes ayant participé à la rénovation des jeux extérieurs de l'école pendant l'été 2016, une sortie est prévue au PAL.
- **Bulletin municipal** : Jean-Pierre Chrétien informe que le bulletin sera prêt pour être distribué fin avril. Secteurs de distribution instaurés pour chacun des conseillers.

- **Syndicat du Bois de l'Aumône**, par Jean-Pierre Chrétien.
 - Organisation d'une formation pour le compostage le 7 avril
 - Fixation de nouveaux tarifs : baisse pour les points d'apport volontaire et baisse de la part fixe.

- **Riom Limagne et Volcans**
 - Commission Petite Enfance (Cathy Ventax) : la nouvelle communauté n'a pas encore la compétence. Des rencontres se tiennent tout de même entre les 3 anciennes communautés.
 - Commission Transport (par Jean-Pierre Chrétien) : fixation des tarifs
 - Commission Agricole : Jean-Pierre Chrétien a assisté à la 1^{ère} réunion de cette nouvelle commission.
 - Commission Finances, par Sylvie Gerbe. Bonne participation.
 - Commission Urbanisme, par Sylvie Gerbe. Beaucoup de participants. Des ateliers ont été créés avec visites prévues sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	X
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			